

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2022_002** Séance du vendredi 08 avril 2022

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 29/03/2022

Présents : 6

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice DOMINICI,

Votants: 7

Présents : Annette DELAGE, Régine DELAGE, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Représentation: GREER Katarzyna par HAMMOND Eileen, LABICHE Romain par DELAGE Régine

Excusés:

Absents:

Vote du Compte Administratif complet - MAINZAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HAMMOND Eileen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 639.30	14 368.86		14 368.86	23 639.30
Opérations de l'exercice	70 884.54	88 688.02	24 176.64	37 495.30	95 061.18	126 183.32
TOTAUX	70 884.54	112 327.32	38 545.50	37 495.30	109 430.04	149 822.62
Résultat de clôture		41 442.78	1 050.20			40 392.58
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		40 392.58
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		22 439.30

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 09/04/2022
 016-211602032-20220408-DE_2022_002-DE

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 050.20	au compte 1068 (recette d'investissement)
40 392.58	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le maire se retire de la séance pour laisser le conseil municipal délibérer.

Vote exprimé : 7 Vote "Pour": 7 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice

